

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BARDOS
PYRENEES ATLANTIQUES

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2008

OBJET : REGLEMENT DU COLUMBARIUM

L'an deux mille huit, et le deux septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DIRIBARNE, Maire.

PRESENTS : Mmes BEHOTEGUY - LEGARTO - DULIN

MMrs CAILLEBA - DIRIBARNE Henri - DIRIBARNE Lionel - DARRIEUMERLOU Jean-Michel - DARRIEUMERLOU Régis
LABORDE - DALLIES - PROD'HOMME - MONTIN - DOSPITAL - LAMOTE

Le Maire indique que les travaux d'installation d'un columbarium à l'entrée du cimetière sont terminés.

Le Conseil Municipal,

FIXE le régime applicable dans le columbarium comme suit :

- le columbarium est divisé en 18 cases ;
- les cases seront concédées pour une durée de 10, 15 ou 30 ans au prix de :
 - 10 ans : 25 €
 - 15 ans : 37 €
 - 30 ans : 75 €
- le prix de la case concédée sera établi comme suit :
 - 10 ans : 190 €
 - 15 ans : 285 €
 - 30 ans : 570 €. *(avec plaque)*

ADOpte le règlement joint à la présente délibération.

Fait à BARDOS, le 3 septembre 2008



Le Maire,
Jean-Paul DIRIBARNE